

Image not found or type unknown



Quotient familial séparation garde alternee

Par **Sophiesa77**, le **13/03/2024** à **12:33**

Bonjour,

Nous sommes séparé depuis peu , et avons conclu à une garde alternée en accord en commun. Étant avant en concubinage nous n'avons pas je séparation effectuer par un juge. Nous voulons inscrire notre enfant à l'école près près domicile du père et on nous demande le quotient familial. C'est la ou nous savons pas comment faire et comment y déclarer.

Par **Visiteur**, le **13/03/2024** à **13:10**

Bonjour,

Le quotient familial est indiqué sur votre dernière déclaration de revenus.

Etant en union libre, l'enfant est à la charge de l'un ou de l'autre